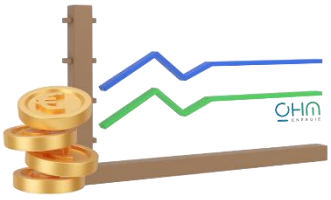


L'OFFRE CLASSIQUE

OFFRE ADAPTÉE À TOUTES LES CONSOMMATIONS AVEC ÉNERGIE 100% D'ORIGINE RENOUVELABLE



INDEXÉ SUR LE TARIF REGLEMENTE



ÉLECTRICITÉ VERTE INCLUSE



OFFRE COMPATIBLE TOUS COMPTEURS

Prix applicables au 27 août 2026 pour les clients particuliers

OFFRE CLASSIQUE - BASE

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€ / mois)		kWh Ohm Energie (cts d'€)	
	HTT	TTC (1)	*HTT*	TTC (1)
3	*8,30*	11,04	*13,61*	20,01
4	*9,93*	13,16		
5	*10,24*	13,69	*14,83*	21,48
6	*10,75*	14,45		
7	*12,55*	16,77		
8	*12,87*	17,31		
9	*13,41*	18,11		
10	*15,14*	20,35		
11	*15,45*	20,88		
12	*15,97*	21,65		
13	*17,55*	23,71		
14	*17,84*	24,21		
15	*18,34*	24,97		
16	*20,00*	27,12		
17	*20,30*	27,63		
18	*20,80*	28,39		
19	*22,65*	30,77		
20	*23,71*	32,19		
21	*24,59*	33,41		
22	*25,21*	34,31		
23	*25,56*	34,88		
24	*26,09*	35,68		
25	*27,77*	37,85		
26	*28,73*	39,15		
27	*29,53*	40,27		
28	*30,08*	41,09		
29	*30,38*	41,61		
30	*30,89*	42,37		
31	*32,59*	44,56		
32	*33,56*	45,88		
33	*34,36*	47,01		
34	*34,92*	47,84		
35	*35,23*	48,36		
36	*35,74*	49,13		

Puissances disponibles pour tous les types de compteur

Puissances disponibles uniquement avec les compteurs Linky

OFFRE CLASSIQUE - HP/HC

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€/mois)		kWh Ohm Heures pleines (cts d'€)		kWh Ohm Heures creuses (cts d'€)	
	HTT	TTC (1)	*HTT*	TTC (1)	*HTT*	TTC (1)
4	*9,93*	13,28	*16,12*	23,02	*11,10*	16,99
5	*10,24*	13,84				
6	*10,75*	14,64				
7	*12,55*	16,99				
8	*12,87*	17,56				
9	*13,41*	18,39				
10	*15,14*	20,66				
11	*15,45*	21,22				
12	*15,97*	22,02				
13	*17,55*	24,11				
14	*17,84*	24,64				
15	*18,34*	25,44				
16	*20,00*	27,62				
17	*20,30*	28,16				
18	*20,80*	28,95				
19	*22,65*	31,36				
20	*23,71*	32,81				
21	*24,59*	34,06				
22	*25,21*	34,99				
23	*25,56*	35,60				
24	*26,09*	36,42				
25	*27,77*	38,62				
26	*28,73*	39,96				
27	*29,53*	41,11				
28	*30,08*	41,96				
29	*30,38*	42,51				
30	*30,89*	43,30				
31	*32,59*	45,53				
32	*33,56*	46,88				
33	*34,36*	48,04				
34	*34,92*	48,89				
35	*35,23*	49,45				
36	*35,74*	50,25				

Puissances disponibles pour tous les types de compteur

Puissances disponibles uniquement avec les compteurs Linky

(1) Les prix TTC comprennent la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), la Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Electricité (3,062 c€/kWh) et la TVA (20% sur l'abonnement et le prix du kWh HT ainsi que sur les autres taxes et contributions)
Pour souscrire, rendez-vous sur **https://ohm-energie.com/** ou contactez-nous au **09 70 70 21 25** (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

Client Particulier – Puissance ≤ 36 kVa

Energie d'origine renouvelable : certifiée par le mécanisme des Garanties d'Origine

PRIX INDEXES TRV

Le client bénéficie de la garantie selon laquelle le prix de l'offre est **indexé au Tarif Réglementé de Vente (TRV) pendant une durée minimale d'un (1) an** à compter de la date de conclusion du contrat. Ce Tarif réglementé de vente varie en général deux fois par an le 1er février et le 1er août. Le détail des prix est présenté dans les grilles ci-dessus.

Détails de l'indexation (au jour de la conclusion du contrat)

- **Abonnement** : le prix hors taxes de l'abonnement est 10% inférieur au prix hors taxes de l'abonnement du TRV
- **Énergie** :
  - Option BASE 3 et 4 kVA : Le prix hors taxes du kWh est identique au prix hors taxes du kWh du TRV
  - Option BASE 5 à 8 kVA : Le prix hors taxes du kWh est 8% supérieur au prix hors taxes du kWh du TRV
  - Option BASE 9 à 36 kVA : Le prix hors taxes du kWh est 9% supérieur au prix hors taxes du kWh du kWh du TRV
  - Option HPHC 4 à 36 kVA : Le prix hors taxes du kWh est 9% supérieur au prix hors taxes du kWh du TRV

DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un (1) an.
Au terme de la durée initiale d'indexation, le contrat est renouvelé tacitement sur une durée indéterminée et Ohm Energie pourra modifier les paramètres d'indexation du contrat. Conformément au code de la consommation, le client pourra alors résilier le contrat sans pénalité.

SERVICE CLIENT 7 J/7

Le Service Client est joignable par téléphone au 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) ou via son espace client.

Disponible du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30, le samedi et le dimanche de 9h00 à 13h00.

Offre Classique Électricité

Fiche descriptive de l'offre « Classique » de fourniture d'électricité

Catégorie « Offre indexée au TRV[1] »

Offre pour les clients particuliers

La présente fiche standardisée énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture, elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs et est conforme à celle présentée dans les lignes directrices de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

En souscrivant une offre à prix de marché d'électricité, vous pouvez changer d'offre à tout moment sans frais et vous restez libre de revenir au tarif réglementé de vente en électricité, si vous en faites la demande auprès du fournisseur historique.

Caractéristiques de l'offre
 	
(articles 4 et 5 des CGV)
	• **Le prix du KWh HT est indexé** sur le Tarif Règlementé de Vente.
	• **Offre à prix de marché** incluant le service de fourniture d'électricité et de gestion de l'accès au réseau.
	• **Offre sans engagement** à durée initiale d'un (1) an et reconduit tacitement sur une durée indéterminée.
	• **Fourniture d'électricité 100 % renouvelable d'origine française**. Ohm énergie s'engage à acheter l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en garantie(s) d'origine émise(s) par des producteurs d'énergie renouvelable situés en France et dont les installations sont récentes. Conformément aux articles L.211-2 et L.314-14 et suivants du Code de l'Énergie, une garantie d'origine certifie qu'un MWh (1000 kWh) d'électricité a été produit à partir d'une source d'énergie renouvelable et injecté sur le réseau électrique.
	• Services inclus :
	  ◦ **Espace Client** : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s)
	  ◦ **Ohmy, assistant énergétique personnel** : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie

Prix de l'offre (article 11 des CGV)	• **Le prix de l'abonnement HT** est soumis aux évolutions de l'abonnement du Tarif Réglementé de Vente d'électricité, selon l'indexation précisée ci-avant. • **Le prix du kWh HT** est soumis aux évolutions du Tarif Réglementé de Vente, selon l'indexation précisée ci-avant. • Le niveau de l'indexation sur le TRV est garanti pendant au moins les 12 premiers mois suivants la date de conclusion du contrat. Après cette période initiale, le niveau d'indexation peut évoluer. Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire disponible ci-dessus • Taux de TVA de 20 % sur l'abonnement et sur la consommation

[1] Une offre indexée sur une référence de prix régulé ne peut être considérée comme fixe au sens de l'article D. 332-2 du code de l'énergie. Le niveau de départ d'une offre indexée au TRVE peut être différent de celui de cette référence, mais ses évolutions en cours de contrat doivent être les mêmes en pourcentage ou en valeur absolue tout au long de la durée d'engagement prévue par le contrat.
Pour une description de toutes les catégories d'offre, le client pourra consulter le site de la Commission de Régulation de l'Energie.

Conditions de révision des prix (article 11.2 des CGV)	• Lorsque les prix sont indexés au TRV, ils évoluent à la hausse comme à la baisse en suivant l'évolution des TRV. Lorsque le TRV évolue, Ohm Énergie applique l'évolution sur les prix de l'offre dès l'entrée en vigueur du mouvement tarifaire du TRV • En cas de modification des prix ou de l'indexation en vigueur à l'issue de la durée initiale de 12 mois – hors cas de variation liée au changement du TRV –, le client en sera informé au moins 30 jours avant cette application. Le client dispose alors de la faculté de résilier le contrat sans pénalité.
Modalités contractuelles, renouvèlement, résiliation (articles 10 et 16 des CGV)	• **Contrat à durée déterminée** initiale d'un (1) an à compter de la date de souscription, puis reconduit tacitement sur une durée indéterminée. Le client a la possibilité de résilier le contrat de fourniture, à tout moment, sans frais et sans préavis, par courrier, mail, téléphone ou via l'espace client. Pendant cette durée initiale du contrat, le fournisseur ne peut résilier le contrat à son initiative qu'en cas de manquements contractuels (dont impayés), en fin de contrat sans renouvellement ou d'arrêt de son activité. • En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur.
Informations de contact (préambule des CGV)	• **Téléphone** : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) • **Courriel** : service-client@ohm-energie.com • **Courrier** : Service Client Ohm Energie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris • **Site Internet** : https://ohm-energie.com • **Coordonnées du Médiateur National de l'Energie** : https://www.energie-info.fr

Facturation et modalités de paiement (articles 12 et 13 des CGV)	• Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. Pour les clients équipés d'un compteur Linky, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle. • **Support facture** : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier sous format électronique, ou par papier à la demande du client • **Délai de paiement** : 15 jours calendaires après émission de la facture. • **Mode de paiement** : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque, carte bancaire ou mandat compte. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone, ou en se rendant sur son espace client. A titre exceptionnel, en cas de week-end et de jours fériés, Ohm Energie pourra effectuer le prélèvement le jour ouvré suivant immédiatement ou précédent immédiatement la date visée • **Incidence de paiement** : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10 € TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5 € TTC par relance infructueuse. Des dispositifs d'aide existent, sous conditions d'éligibilité, tels que le chèque énergie et le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Voir articles 11.3 et 11.4 des CGV. • **En cas d'impayé** et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité prévues par la loi. • **En cas de trop perçu** : lorsque la facture établie en fonction de l'énergie consommée fait apparaître un trop perçu par le Fournisseur inférieur à vingt-cinq (25) euros, le trop-perçu est reporté sur la facture suivante, sauf si le consommateur demande son remboursement. Au-delà de vingt-cinq (25) euros, le trop-perçu est remboursé par Ohm Énergie dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du Client.
Existence d'un dépôt de garantie (article 6 des CGV)	Ohm Énergie peut demander un dépôt de garantie d'un montant pouvant aller jusqu'à cinq cents (500) euros TTC au Client pour s'assurer du paiement de la consommation du Client, conformément aux termes des Conditions Générales de Vente.

Du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité n'ont pas le droit d'interrompre la fourniture d'électricité pour un impayé pour une résidence principale. En revanche, ils peuvent réduire la puissance du compteur, sauf si vous bénéficiez du chèque énergie.

Si vous avez souscrit cette offre à distance ou par démarchage, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris